

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. BELAUP, et publié tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No. 88.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 9 NOVEMBRE 1829.

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN, payable par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne se sont pas reconnus l'intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien en piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

CRAYONS.—100 barillets graisse, qualité, en déballage et à vendre par 17 cent.

JOSEPH T. BAUDUC offre à vendre à son oncle, un jeune maître de 12 ans, bon domestique, parlant anglais et un peu français. Cet esclave sera vendu avec toute garantie. 19 septembre.

RESTAURANT D'ORLÉANS. MRS. CHERM & PICARD ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à leurs amis que, aujourd'hui, Jeudi 15 Octobre, ils font l'ouverture de leur Restaurant, à la rue Bourbon entre St. Pierre et Orléans. On y trouvera constamment un assortiment des mets les plus variés, de meilleur goût, et traités avec tout le soin que permet l'art de la cuisine. Ils prendront des pensionnaires pour le dehors, et se chargeront, au plus juste prix, de la confection des repas de Loges ou autres, tels que repas de famille, de noces, &c. 15 oct.

INSTITUTEUR. Une personne d'un âge mûr, à qui la pratique de tous les genres d'enseignement est familière depuis longtemps, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, et qui a en l'honneur de parler l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes des premiers familles de cet État, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, où il se chargerait de faire les enfants d'une famille ou plus. Cette personne parle et écrit les langues française et anglaise. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 27 sept.

MADAME Vve. BERNARD, Accoucheuse, avantageusement connue, offre ses services au public. Elle demeure rue Bourgeois, entre Toulouse et St. Pierre No. 178. 15 oct.

PHARMACIE NOUVELLE.

Le sousigné à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une PHARMACIE à l'encroisement St. Philippe et Bourbon, où les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, trouveront toute espèce de Médicaments simples et composés. 29 sept.

M. ASME LEGASTIER, Merchant-Taylor, a the honor of informing the public and his customers that he has returned to this city with a complete assortment of goods in his line, such as a variety of fashionable French Cloths and others, elegant Patterns for Waistcoats, &c., the whole from the best European manufacturers. He will as heretofore endeavor to give satisfaction to those who will honor him with their patronage, and his prices will be moderate. His Shop is still at No. 124, Chartres street. 15 octobre.

VOUMAGE offre à vendre 12 balles de fil de Rennes, 8n, 5 boucades Feuilles d'Emballage, 10 balles Brain pour moussiquaires, 10 caisses Serrans de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 cœurs et pour armoires, 7 Dito Verroux, Loques, Femelles, Targettes, Pitons, 30 tierçons Vinaigre blanc par 98 gallons, 10 pipes Eau-de-vie de prunelle, de Cognac, 150 boîtes de Vin rouge de Bordeaux de \$24 à 30.

900 caisses dito et blanc, diverses qualités, Bottillons fins pour bouteilles et dame-jennées. Eau de Cologne, 33 barils très beau Café de St. Yago de Cuba &c. &c. 18 aout.

ECOLE DE DANSE.

M. E. BERTUS à l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er d'Octobre prochain, ses classes auront lieu le matin depuis six heures jusqu'à neuf et le soir de six heures à dix. Il se transporter dans le courant de la journée au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 22 sept.—36

LES sousignés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés. Sangsues de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Poix d'Inde. Nerolite, &c. 26 mai. FORESTIER et Co.

PHARMACIE.—N. CARON Pharmacien, en débarquement du navire Azéla, à vendre par 10 oct. N. C. BYRNE Pharmacien.

200 barillets blanc de Céruce pour broyé à l'huile, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par 27 juin. S. R. VAN P. MOGO.

A VENDRE. Une MAISON briquée entre poteaux, située rue Bourgogne No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartemens, chambre haute, dépense, cave et galerie ; cuisine, chambre à domestique, magasin à bois, pigeonier, puits en brique, et jardin entouré de palissade.—La cour, les corridors, la cave et la cuisine, sont briquées. Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Breux qui l'a habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

LES sousignés offrent à vendre les articles suivants qu'ils ont reçus par le Louisiana de New-York. 20 barils Escuse de Térébenthine. 200 Peinture blanche, &c. &c. De plus en magasin cinq cents caisses de Vin de St. Julien, Château Lévillé et La Rose, le tout lère. qualité et à des prix modérés. Ils offrent à louer promptement l'entresol de la maison qu'ils occupent. 26 sept. FORESTIER et Co.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE ST. CHARLES.—Comité des Mandants.

Le 20 du mois de Novembre prochain, à 9 heures du matin, il sera vendu publiquement et à l'enchère, par le juge-encanteur, pour cette paroisse, sur l'habitation ci après décrite, à la requête de M. Michel Friloux, les objets suivants, sa propriété ; savoir :

1°. Une HABITATION de 10 arpens et demi, plus ou moins, de face, sur 40 arpens de profondeur, ou à-peu-près, et formant à cette distance, située en cette paroisse sur le bord droit du fleuve, à environ 10 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de M. Honoré Zérange, et un morceau de terre appartenant à Mme. veuve Hymel et qui est enclavé dans ladite habitation, mesurant un demi arpent de face sur moins d'un arpent en profondeur ; et dans la partie inférieure par la propriété de M. Paul Friloux ; sur laquelle habitation M. Michel Friloux se réserve un terrain entouré et borné par ses voisins, situé à la borne inférieure, ayant un demi arpent de face sur un arpent et demi de profondeur.

2°. Environ 12 arpens de cannes plantées, 3°. Neuf Chevaux (3 anglais et 7 créoles), 4 paquets de laines diverses, 4°. De 2 à 30 Montons, 5°. Quelques Vaches et autres bêtes à cornes, 6°. Tous les Instrumens Aratoires qui dépendent de l'habitation, 7°. 200 barils de Mars, 8°. 15 esclaves des deux sexes (7 hommes, 4 femmes et 4 enfants) depuis 1 jusqu'à 12 ans.

CONDITIONS.— Les objets de nature mobilière seront livrés comptant, depuis une jusqu'à \$100, et de plus cette somme et au-dessus en tout Avril de l'année 1830.

L'habitation et les esclaves seront payés comme suit, savoir : les deux huitièmes au prix en tout Avril 1830, trois huitièmes en tout Avril 1831 et les autres trois huitièmes en tout Avril 1832.

Les acquéreurs fourniront leur billets endossés à la satisfaction du vendeur ; et l'habitation et les esclaves resteront hypothéqués jusqu'au parfait paiement. J. M. MOREL GUIRAMAND. 28 oct.—5, 1 ps.

M. DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. L'AN vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 27 du courant.—Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une passerelle, sur un local situé à environ cinq milles au-dessous de la ville et sur la rive opposée du fleuve.

Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PRIEUR, Maire. 20 Octobre.—15 f.

BANQUE SUPERIEURE. TOUS les propriétaires, spécialement les non-résidents dans la banlieue supérieure, comprenant les quatre faubourgs, Delors, Sault, Lacour et Annonciation, sont prévenus, que d'ici au 10 de mois de Novembre prochain, ils doivent achever en face de leurs propriétés respectives les travaux ci-après spécifiés : 1°. De fouiller les fossés d'écoulement ; 2°. De combler les excavations sur les rues et les bombes ; 3°. De combler aussi les mares, ornieres, et fossés inutilités qui se trouvent sur les propriétés closes ou non closes ; 4°. Enfin, de rapporter de la terre du fleuve sur les parties basses des rues où la terre enlevée de la fouille des fossés et des bombes ne suffirait pas pour faire un bombement parfait.

Et attendu que l'ordonnance du 18 Septembre 1829, pour prévenir l'usage vicieux de cet objet, de laisser la fouille des fossés sur les bords, usage qui rend les rues convexes, lorsque pour être maintenus en bon état elles devraient être concaves, veut 1°. que la terre provenant de la fouille des fossés et de celle des bords extérieurs qui doivent être rasés, soit jetée au milieu des rues et étendue de manière à former bombement au centre, et une pente douce de ce centre au fond des dites fossés ; 2°. que, sur les rues parallèles au fleuve, les trottoirs de dix pieds de largeur et huit seulement sur les rues perpendiculaires ; 3°. Les trottoirs soient bordés de caisses-banquettes, et 4°. enfin qu'elle ordonne que les propriétaires aient amené de \$20, en outre, par quartier, le syndic à faire faire les travaux, qui aura lieu, après l'expiration desdits travaux, le 15 octobre prochain, à l'expiration duquel, si les travaux n'ont été faits, et refaits ceux qui ne seront pas faits, comme il est prescrit ci-dessus, et ce, aux dépens des habitants en retard.

Les propriétaires des banquettes, mailliers, planches, bois à brûler, et de tous autres objets qui encombrant la batture, en face des faubourgs Lacour et Annonciation sont invités à venir lever immédiatement, et sont de plus prévenus, que ceux de ces objets qui ne seraient pas levés d'ici au cinquième jour du mois prochain, seront vendus de même jour, à 4 heures, à l'apaisement par l'encanteur de la ville, au plus offrant et dernier enchérisseur. Faubourg Lacour le 29 Novembre 1829. MAURET, Encanteur. 30 oct.

SANGSUES de l'Ébarquement du navire Seine, à vendre par le sousigné. Superbes anglaises. Pâte pectorale de Régnaul. Gramme Banté du Dr. Franc. Sirop pectoral de Lamouroux. Idem de Charpentier. Flacoue Martia Bouchar, à L'Emeri. Poudre d'Opus Végétales pour les dents. Bassin pour malades. Régime de Tranche-Lahouée. Reçue de même. Seringue & Bidets, &c. &c. H. JAMBU. 21 Oct.—5f

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le sousigné informe le public et ses amis qu'il a transporté son magasin rue Toulouse, la porte après la pharmacie de M. Blanchet, et qu'il continuera de tenir un assortiment de chapeaux et de souliers, &c. à des prix modérés. 15 Oct.—2f J. BRUNET.

CHAUSSURES. RECU par le Talon et à vendre par les sousignés, dans leur magasin rue Conlie, entre Charles Dumaine et Madison, un assortiment de CHAUSSURES pour hommes, et enfants, le tout des meilleures manufactures du nord. 8 Octobre—3 fois. A. BLANCHET et Co.

2000 Barriques Vin de Marseille, d'importation récente, et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par JULES LEBLANC, No. 182, rue Royale. 22 Septembre.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE. Le sousigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de Zaputas première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail. 18 aout. ADOLPHE DURANT.

UN Habitant Suédois.—Le sousigné, propriétaire de la Fonderie de fer de la Louisiane possède et offre à vendre, à des conditions avantageuses, plusieurs moulin à sucre de différentes grandeurs de 24 à 29 pouces de diamètre, avec tout ce qui leur est nécessaire. Aussi une grande quantité de barres et d'embranchures de fournaux en fer, de différentes longueurs et grosseurs. Ceux qui désireront en faire l'acquisition sont invités à les venir voir. E. E. PARKER. 22 aout.

Sangsues de France. REÇUES par le Bolivar de Havre et à vendre par FORESTIER et Co. 8 aout.

A LOUER. Une Maison de campagne agréablement située à environ trois quart de lieu au-dessous de la ville et du même bord. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 aout.

CHAPEAUX DE GOUT ET DE CÂSTOR. NICHOLS & KEELER, No. 22, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 aout.

ARROU ROOT & CASSE. ARROU Root & Casse de St-Dominge en débarquement de la goëlette Franklin des Cayes, à vendre par D. G. MORUZAT. 15 Juin. 149 Rue Royale.

Bon Café. UN ESCALIN la livre au magasin d'ANT. NICHOU, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché. 1er sept.

Remède de Le Roy, PREPARE et expédié par le pharmacien Cotin.—ANTIQUAIREUX du Dr. Guillot. Au magasin d'ANT. NICHOU, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.—On trouve au dit magasin des LIQUEURS fines de la Martinique. 1er sept.

B. TURPIN, offre à vendre à son magasin, encloigné des rues Royale et Orléans, quelques douzaines de véritable Extrait d'Absinthe, DE YERSIN & LECOULTEUR. A Montiers Gravers, canton de Neufchâtel, en Suisse. 17 sept.

Nouvel Etablissement. Café d'Orléans, Rue St.-Louis No. 15, Près de la Levée. Le sousigné (arrivé dernièrement de Cuba, où il a tenu un Café du Commerce) informe respectueusement le public que le dit établissement sera ouvert Jeudi prochain, 1er d'Octobre. Il espère, par la maison dont il sera tenu, donner une satisfaction générale et mériter en partie l'encouragement du public. Comme de coutume, il tiendra de bon Café et de Lait qu'on servira tous les matins. M. BURI.

Le sousigné offre à vendre l'amiable et à des conditions très avantageuses, les Terrains ci-après, si d'ici au 16 Décembre prochain, ils ne sont pas vendus. Ils seront offerts en vente publique à la bourse ledit jour 16 Décembre, à midi précis.

Un Terrain au faubourg Lafayette, No. 9, ayant 60 pieds de face sur la rue Tchapitoulas sur 104 pieds de profondeur, avec une maison de 4 appartemens construite en bois. Un do. do. No. 28, ayant 78 pieds de face sur Josephine sur 130 pieds de profondeur, ledit terrain est entouré. Un do. do. No. 31, ayant 86 pieds de face sur rue Philippe, sur 130 de profondeur, ledit terrain entouré. Un do. do. do. No. 41 } ayant 56 pieds Un do. do. do. No. 101 } de face sur Philippe, sur 150 pieds de profondeur : entourés.

Un do. do. do. No. 70, faisant encloigné et ayant 60 pieds de face sur Rousseau, sur 150 de profondeur rue Philippe, ledit terrain cultivé en jardin. Un do. do. do. No. 18, ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 180 de profondeur ; sur ledit terrain se trouve une petite maison de 3 appartemens. Un do. do. do. No. 17, faisant encloigné et ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 150 de profondeur rue Philippe ; sur ledit terrain existe une très jolie maison de maître bâtie entre briques et poteaux, de 5 appartemens, cabinets et caves, plus une cuisine de 3 appartemens, 3-cours, magasin et pigeonier le tout en très bon état.

Un do. do. do. No. 13, faisant encloigné et ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 155 de profondeur rue Jackson, sur ledit terrain existe une belle maison de maître, bâtie en briques, ayant cinq grands appartemens, chambre haute et basse et band, attaché à la maison se trouve un grand magasin en briques de 16 pieds environ de face à la rue Tchapitoulas, et dans la cour une cuisine à 3 appartemens, 3 pigeoniers et autres bâisses, le tout en très bon état.

Un do. do. do. Nos. 1 et 2, faisant encloigné, ayant 60 pieds de face rue Tchapitoulas, sur 80 pieds rue des Noëz ; sur ce terrain existe une jolie maison en bois de 5 appartemens, 6 cabinets et une bonne cuisine à 2 appartemens et cabinet. 61 oct.—6 No. 23, rue Toulouse.

LOTIERE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEES, autorisée par la Législature de l'Etat de la Louisiane. Le tirage de la 17e. classe de 1829 aura lieu le 31 Octobre 1829. Celui de la 14e. classe aura lieu le 21 Nov. 1829.

No.	15e. do.	do.	5 Déc. 1829.
Do.	16e. do.	do.	16 Déc. 1829.
Do.	17e. do.	do.	16 Jan. 1830.
Do.	18e. do.	do.	16 Fév. 1830.
Do.	19e. do.	do.	16 Mars 1830.
Do.	20e. do.	do.	16 Avril 1830.
Do.	21e. do.	do.	16 Mai 1830.
Do.	22e. do.	do.	16 Juin 1830.

24 sept. J. B. FARGET, Directeur.

AVIS.—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 Juin.

Le sousigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :

3 Douz.	Pots confitures de Citrons.
5 do.	do do d'Ananas.
8 do.	do do de Dattes.
2 do.	do do de Gingembre.
2 do.	do do de Cèdres.
1 do.	Pots compote de Guyave.

Café de Guyave, Pâte de Guyave et de Mameys. BERNARD TURPIN. 10 Juin. Encloigné des rues Orléans et Royale.

A VENDRE par JOHN GARNIER, reçu par le navire Milton, de Bordeaux :

154 caisses	Vin de Barsac, de qualité supérieure et de 1825.
70 barils	Vinaigre de Bordeaux.
1000 caisses	Vin rouge, bonne qualité.
150 caisses	Café de la Havane.
25 barriques	Vin de Bordeaux, diverses qtés.
100 douz.	Gingembre d'Anger.
40 douz.	Vin de Champagne rosé, blanc, moussé et non moussé.
70 barils	Eau-de-vie de Cognac.
60 barils	Vin blanc de Barsac.
600 rames	Papier français.
25 milliers	Ergane.

17 oct.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTIE marrone de chez le sousigné, le 22 d'Octobre courant, la négresse nommée Marie-Généraly, plus communément appelée Gury. Au moment de son départ, elle avait une robe de cotonnade de couleur blanche ; elle a la figure pleine et de grands yeux ; taille d'environ cinq pieds. LOUIS BELLEU. 28 Oct.—3f

Le sousigné offre à vendre le article 75 barillets Langues de Morue, 25 do. Harengs d'Écosse, 4 barils Citrons frais, Salaisons assorties, Sardines à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Grenade et d'Ananas, Liqueurs de la Martinique et de Bourbon, Vinaigre d'Inde, &c. &c. B. TURPIN. 14 mai. Encloigné des rues Orléans et Royale.

ESCLAVES EN MARONNAGE. SONT participants de chez le sousigné, les articles suivants : La négresse CLARISSE, âgée de 30 ans, taille grande, également créole, parlant français et un peu anglais ; ses dents apparaissent lorsqu'elle sourit ; employée ordinairement au soin du ménage, habillée d'une robe de chambre noire et blanche. Elle est maronne depuis environ trois semaines. La négresse nommée LIBE, âgée d'environ 37 ans, taille grande, également créole, parlant anglais et français ; elle était habillée d'une robe de chambre blanche et blanche, pour rouler ; elle a une grande cicatrice sur une des jambes, elle est maronne depuis 4 jours. Une récompense de cinq piastres pour chaque de ces négresses, sera donnée à celui qui les conduira à sa maîtrise. Madame ABADIE.

A LOUER. UN NEGRE d'une vingtaine d'années, entendant à la fois français, anglais et espagnol. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'impression de cette feuille. 40 sept.—2f.

Le sousigné offre à vendre dans son magasin la Douane et du Canal, reçu par le goëlette Josephine de la Havane, les articles suivants, très-convenables pour la saison, 100 caisses Fruits assortis, consistant en : petits Citrons, Ananas, Jacon, Guyave, Cèdrats, Oranges et Gingembre. Aussi 150 couronnes boîtes de Guyave et Cèdre de Guyave et Mamey. Il continue de vendre en gros et en détail les articles relatifs à son état de confiseur et distilla teur. A. LACOUTURE. sept.

DE VENTE. 354 tercios CAGAU superior de Tabasco, legado par el burgués americano, William, procedente de Veracruz, capitán José Hughes, à la consignación de FRANCISCO PAYRO, Equina de Poydras y Levee. 26 sept.

UN jeune homme arrivant de Cayenne, où il a géré plusieurs sucres, connaissant parfaitement la culture des terres basses, desirant se placer sur quelque habitation en qualité d'administrateur ; il peut conduire Tuilerie et Briquerie, et peut également se rendre utile en donnant des leçons de français et des premiers éléments de mathématiques. S'adresser rue de la Levée, N°. 107, entre St. Philippe et Dumaine. 8 Oct.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE. CELUI qui conduira à la Goëlle de cette ville, une négresse nommée Françoise, créole du pays, parlant bien l'espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est avec un nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pédestre voyeur à la Grande Terre et au Boute Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudain. Il sera donné vingt piastres de plus à celui qui prouvera en prenant la négresse, qu'elle était avec le dit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE. 30 juillet.

310 DE RECOMPENSE. PARTI marron de chez le sousigné, le 22 d'Octobre courant, la négresse nommée GEORGE, parlant anglais ; taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de couleur et un gilet de cotonnade bleu. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure ; il a le teint rouge. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi. J. CALVIER. 27 oct.—3f. Paroisse Jefferson.

ORDRES GENERAUX. En signe de respect et de regret pour la perte que vient de faire la Louisiane, dans la personne de Mr. PIERRE DERDIGY, Gouverneur et Commandant en chef, tous les Officiers de milieu dans l'étendue de l'État porteront un crêpe sur leurs uniformes pendant un mois, et les drapeaux et étendards des divers corps de milice seront coulés pendant trois mois. Par ordre, A. PEYCHAUD, Adjudant et Inspecteur G. adral.

Traités sur LA HAVANE, à trois exemplaires de vue, à vendre par M. J. BELAUP.